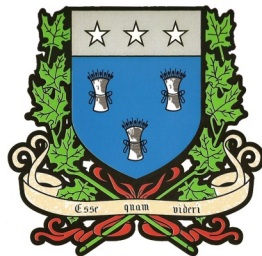


# INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE



Vol. 25, n° 13, 21 juin 2016



## Les tiques s'installent dans la région

**La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée.**

En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes.

Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de **juin et d'août**, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne.

Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques.

Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

**Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :**

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqûre de tiques.
- Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.
- 

Pour plus d'information, consultez [www.maladiedeLymeMonteregie.com](http://www.maladiedeLymeMonteregie.com)



### BRANCHES ET ARBUSTES

Nous vous invitons à venir déposer vos branches et arbustes près de la station de pompage à l'extrémité de la rue Poupart. Une personne est présente sur les lieux à tous les samedis entre **10h00 et 16h00**

Vous pourrez dorénavant apporter batteries de cellulaires, piles A,C,D, piles d'outils, peintures domestiques, huiles usées et filtres, lampes fluo compactes, tubes fluorescents, peinture en aérosol. (Les batteries d'automobiles ne sont pas acceptées).



### BIBLIOTHÈQUE FERMÉE

Contrairement aux habitudes, la bibliothèque municipale sera fermée **Les Jeudis 23 juin et 30 juin de 19h à 21h** étant donné les festivités de la fête nationale.

Veillez noter qu'elle sera fermée également les **Les vendredis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet**, pour la fête nationale du Québec ainsi que la fête du Canada.

*Concours de photographies «Hommage au patrimoine bâti»  
MRC des Jardins-de-Napierville*



Culture et Communications Québec

MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE

**Appel aux photographes amateurs et professionnels :**

**Lancement du concours de photographies «Hommage au patrimoine bâti»**

Sous le thème «Hommage à notre patrimoine bâti», la MRC des Jardins-de-Napierville lance la première édition de son concours annuel de photographies qui se tiendra du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2016.

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels résidant sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville et les photos doivent avoir été prises dans l'une des onze municipalités du territoire.

**Pour tous les règlements et participer au concours, veuillez-vous rendre sur le site internet de la MRC au [www.mrcjardinsdenapierville.ca](http://www.mrcjardinsdenapierville.ca), section Culture et Patrimoine.**



**APPAREILS ÉLECTRONIQUES**



Étant donné les déménagements prévus du mois de juillet, nous tenons à vous rappeler que vous pouvez aller déposer vos vieux articles électroniques au site de dépôt des branches qui est ouvert à tous les samedis de 9h à 16h.

**Exemple : ordinateur portable et de bureau, téléviseur, imprimante, photocopieur, quincaillerie d'ordinateur, téléphone conventionnel et répondeur, appareil cellulaire et téléavertisseur, radios.**

Visitez le <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/> afin de découvrir tous les produits à recycler.

**Rappel-Résidus de construction**

Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas mettre des résidus de construction aux ordures ménagères. Nous vous invitons à les déposer aux endroits ci-dessus:



**Compo-Haut-Richelieu**

- 825, rue Lucien-Beaudin, Saint-Jean-sur-Richelieu, 450-347-0299
- 8, rue du Parc-Industriel, Lacolle, 450 246-2521

**Veuillez noter qu'il vous en coûtera des frais**



**MUNICIPALITÉ SANS PESTICIDES**

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser des pesticides à l'extérieur, que ce soit pour la pelouse ou autour de la maison. Il est toutefois possible d'appliquer des pesticides à faible impact tel que le savon insecticide. Tout contrevenant est passible d'une amende de 100\$ et plus.

**Pour de plus amples informations vous pouvez communiquer avec la Municipalité en téléphonant au 450-245-7210.**